

Ministère de la culture

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure

SESSION 2024

Vendredi 1^{er} Mars 2024

Épreuve écrite d'admission

Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art.
(durée 2 heures)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

SUJET :

Une réalisatrice prépare un documentaire sur les métiers d'art, vous la conseillez pour ce film en partant de votre propre expérience :

Quels lieux, quels gestes, quelles étapes ou moments pourrait-elle filmer pour faire entrer les spectateurs dans l'univers des métiers d'art ? Et avec quels mots ou termes pourrait-elle les décrire ?